

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU INTERCOMMUNAL

Par arrêté du 21 août 2018, le Président de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal portant sur le renouvellement d'exploitation de la carrière de roches massives au lieu-dit « Courte » sur le territoire de la Commune de Saint-Prix. Le dossier contient la décision de l'autorité environnementale ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale.

À cet effet, Mr Robert FRADIN a été désigné par le président du tribunal administratif en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se tiendra du **lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018 inclus**. Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- au siège de la communauté de communes Pays de Lapalisse
- en mairie de Saint-Prix
- sur internet à l'adresse suivante : www.cc-paysdelapalisse.fr

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition en mairie de Saint-Prix et à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. Les observations et propositions écrites peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@cc-paysdelapalisse.fr ou par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur aux adresses suivantes : Mairie de Saint-Prix – 31, rue de la Mairie – 03120 LAPALISSE ou Communauté de Communes Pays de Lapalisse – bd de l'hôtel de ville – 03120 LAPALISSE

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public :

- **à la Mairie de Saint-Prix :**
 - **lundi 17 septembre 2018 de 10h à 12h**
 - **vendredi 19 octobre 2018 de 14h à 16h**
- **au siège de la Communauté de Communes:**
 - **jeudi 4 octobre 2018 de 10h à 12h**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et à la mairie de Saint-Prix pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet suivant www.cc-paysdelapalisse.fr.